
Renvoi au comité d'instruction publique du compte rendu de la commission des poids et mesures présenté par le citoyen Monge à la barre, lors de la séance du 30 nivôse an II (19 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité d'instruction publique du compte rendu de la commission des poids et mesures présenté par le citoyen Monge à la barre, lors de la séance du 30 nivôse an II (19 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 474;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36488_t2_0474_0000_5

Fichier pdf généré le 15/05/2023

38

La commission des poids et mesures rend compte de ses travaux (1).

Une députation de la commission des poids et mesures se présente.

MONGE porte la parole. Il rend compte des travaux de cette commission, dont il est membre; travaux auxquels elle s'est livrée avec une nouvelle activité depuis sa régénération par le comité de salut public. La base de ses opérations ayant été assise, elles les a suivies avec zèle et succès. Les marchés sont déjà passés par le ministre de l'intérieur pour la confection des étalons. Les artistes sont en pleine activité de travail, et plusieurs machines ingénieuses vont en très-peu de temps multiplier les étalons des poids et des mesures. Des membres de la commission surveillent et dirigent les travaux. D'autres s'occupent de la rédaction de trois mémoires. L'un offrira la marche et les progrès des opérations de la commission des poids et mesures. Le second renfermera les résultats des calculs qui ont déterminé ces opérations, avec un abrégé à la portée de tous les citoyens, et qui facilitera l'usage des nouvelles mesures. Ces deux ouvrages sont terminés; ils sont sous presse. Le troisième auquel on travaille présentera les détails des calculs et les résultats auxquels ils ont conduit. Il exposera encore les avantages connus des sciences à cet égard, et dont on a profité pour déterminer l'uniformité des poids et de mesures; ensorte que si les étalons s'altéroient, on les obtiendrait de nouveau en répétant les mêmes expériences. Ce dernier mémoire sera divisé en deux parties. La première contiendra les recherches sur l'unité. La seconde exprimera la fixation de cette unité, et les motifs qui l'ont déterminée.

L'orateur termine son discours par un aperçu rapide des avantages de l'uniformité des poids et mesures. Le commerce en deviendra plus facile. Les échanges se feront sans aucun effort. Le rapport immédiat et simple de la quotité des objets avec le système reçu de la numération, fera disparaître les difficultés de l'étude de l'arithmétique, et en rendra en même-temps les opérations plus sûres. Tous les citoyens pourront alors l'étudier et l'apprendre, et une nouvelle cause d'inégalité n'existera plus. (*On applaudit.*)

LE PRESIDENT. Tout ce qui tend à donner au peuple français, des mœurs, des usages, un langage digne de sa régénération, à faire disparaître les bases d'un odieux régime, a droit d'intéresser la Convention nationale, et ne pouvoit être confié qu'à de vrais républicains.

Elle voit avec satisfaction l'activité et le zèle avec lesquels la commission des poids et des mesures travaille à faire jouir promptement la république des avantages que ses décrets ont voulu lui assurer, en faisant cesser cette diversité de mesures qui fatiguoit les citoyens et ser voit la mauvaise foi.

En donnant à ses nouvelles mesures une base invariable, prise dans la nature, la France offre à l'Europe un exemple qui ne peut manquer de hâter, par le respect qu'imprimeront toujours les

lumières de la philosophie, cette révolution, qu'appelle déjà si puissamment le sentiment de la liberté (1).

La députation est admise aux honneurs de la séance (2).

La Convention décrète l'impression de son adresse (3) et le renvoi au comité d'instruction publique (4).

39

La commune de Rambouillet félicite la Convention de ses travaux : elle joint à son adresse l'état des dons patriotiques faits par les habitants de cette commune (5).

L'ORATEUR de la députation. Citoyens Représentants, Le feu brûlant du patriotisme suit de près l'éclair parti du sein de la Montagne; quelque part que sa lumière parvienne, elle y dessille tous les yeux.

Les républicains, par leurs soins bienfaisants et sévères, ont enfin ramené au centre commun, des frères momentanément égarés, ils ont su démasquer et terrasser sans pitié les monstres ennemis de notre liberté.

Nous venons, citoyens représentans acquitter notre commune d'une double dette, nous vous devons avec toute la nation française, une reconnaissance immortelle des efforts pénibles que vous avez faits pour la faire jouir enfin de ses droits, efforts suivis des succès les plus éclatants, mais particulièrement nous ne pouvons pas vous dissimuler les grandes obligations que nous avons à deux de vos collègues, qui pendant leur séjour dans notre commune l'ont enflammée de cette ardeur patriotique qui fait aujourd'hui de toute la République un volcan si terrible aux tyrans et à leurs suppôts. Que nous n'avons-nous cette touche ardente que devroit communiquer à nos pinceaux, l'embrassement de nos cœurs, nous vous tracerions en traits de feu les sentiments que nous éprouvons.

Citoyens représentans, continuons de guider le vaisseau si souvent battu par les orages et que vous avez si glorieusement préservé. Vous êtes faits pour fixer les destinées de la République.

Si le salut de la patrie étoit encore menacé, nous sommes là, nous marcherons à votre premier signal.

Nous n'abuserons pas des moments précieux que réclame la chose publique, nous ne vous détaillerons pas les progrès qu'ont fait parmi nous ces principes philosophiques dont l'univers entier vous devra un jour le développement; nous nous bornerons à vous dire, que du vœu unanime de nos concitoyens, nous offrons notre fortune, notre sang à la Patrie, et en attendant qu'elle en fasse usage, nous déposons sur son autel 120 paires de souliers, 238 chemises, 52 paires de bas, 2 culottes de drap, 5 paires de

(1) *Débats*, n° 487, p. 424. *Mon.*, XIX, 265. Mention dans *J. Sablier*, n° 1087; *J. Fr.*, n° 483; *Abrév. univ.*, p. 1544.

(2) *Mon.*, XIX, 265.

(3) *P.V.*, XXIX, 342.

(4) *Débats*, n° 486, p. 424.

(5) *P.V.*, XXIX, 342.

(1) *P.V.*, XXIX, 342.